

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  14/12/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>  26/12/2023
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - en exercice : 62 - présents : 35 - pouvoirs : 7 - votants : 42 - pour : 42 - contre : 0 - abstention : 0
<b><u>OBJET :</u></b>  <b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL</b>

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 décembre à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

**ETAIENT PRESENTS** : 35 délégués dont 7 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS** : 27 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle qu’il appartient au Comité, sur proposition de l’autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services administratifs et techniques de la Fédération Départementale d’Énergie de la Somme.

Afin de répondre à l’évolution des besoins des services de la Fédération et à l’évolution des carrières des agents, le Président propose aux membres du Comité de modifier le tableau des effectifs de la Fédération et de créer les emplois concernés.

Le Comité de la Fédération Départementale d’Énergie de la Somme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d’emplois et organisant les grades s’y rapportant, pris en application de l’article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité :

**1-** APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents de la Fédération Départementale d’Énergie de la Somme à compter du 22 décembre 2023 comme suit :

.../...

EFFECTIFS	
<b>DIRECTION FONCTIONS SUPPORT</b>	
1	Ingénieur en chef hors classe à temps complet assurant la fonction de Directeur général des services. <u>Emploi pourvu</u>
1	Attaché assurant la fonction de Directrice adjointe des fonctions supports en charge de la Communication et des Systèmes d'Information. <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet assurant la fonction de Directeur adjoint des fonctions support <u>Emploi pourvu</u>
4	Rédacteur territorial à temps complet <u>Quatre emplois pourvus</u>
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet. <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu</u> Technicien. <u>Emploi non pourvu</u>
1	Adjoint technique territorial à temps complet faisant fonction d'informaticien <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
<b>DIRECTION DES OPÉRATIONS</b>	
1	Ingénieur en chef territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur des opérations <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des opérations <u>Un emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
3	Ingénieur territorial à temps complet <u>Deux emplois pourvus contractuels</u> <u>Un emploi non pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet <u>(Emploi à pourvoir – promotion interne)</u>
1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Technicien à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet. <u>Deux emplois pourvus</u>
1	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet. <u>Emploi pourvu</u>

**OBJET :****TABLEAU DES  
EFFECTIFS DU  
PERSONNEL**

.../...

**OBJET :**  
**TABLEAU DES**  
**EFFECTIFS DU**  
**PERSONNEL**

<b>DIRECTION TRANSITION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint de la transition et de l'efficacité énergétique (Agent mis à disposition de la SEM à 80%) <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Rédacteur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel</u>
2	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet <u>Deux emplois pourvus</u>
2	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet <u>Emplois pourvus contractuels</u>
1	Chargé de mission – conseiller pour le développement de projets photovoltaïques. <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Ingénieur – chargé de mission solaire photovoltaïque Emploi non pourvu
1	Ingénieur – chargé de mission énergies thermiques renouvelables Emploi non pourvu

**2** - Les conditions de recrutement, l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière applicables à chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

**3** - La présente délibération prendra effet à compter du 22 décembre 2023.

**4** - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois existants ou à créer, aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget de la Fédération aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Franck BEAUVARLET

